



COMMUNE DE LATTAINVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin, à dix-huit heures trente,
En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Locales,
le Conseil Municipal de LATTAINVILLE s'est réuni dans les locaux de la salle de conseil
municipal dans les conditions édictées par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020
relative au COVID-19.

Étaient présents :

Monsieur Laurent STEINER, Maire

Mesdames Martine JORE et Bénédicte BRANDEIS, adjointes au Maire

Madame et Messieurs Roddy ANDRÉ, Florence CHRÉTIEN, Florent LE NÉGARET, Didier
LEBEAU, Antoine PRUDHOMMEAUX, Philippe CHATELAIN & Jean-Louis DELAGRAINGE.

Était absent : Monsieur Jean-Marc LANGARD

Secrétaire de séance : Roddy ANDRÉ - date convocation : 28.05.2020

Ordre du jour

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Élection des membres de la CAO | 9. Encaissement chèque |
| 2. Désignation des membres de la CCID | 10. Point projets |
| 3. Délégués au SE60 | 11. Mise en souterrain réseaux route
Delincourt |
| 4. Référent énergie CCVT | 12. Vote du Budget Primitif |
| 5. Compte administratif | 13. Représentants ADTO |
| 6. Octroi de subventions | 14. CSLPD/Défense |
| 7. Convention fourrière animale | 15. Représentants au syndicat des eaux |
| 8. Vote des taxes locales | 16. divers |

Madame la secrétaire de mairie donne lecture aux membres du Conseil d'un message de
bienvenue de Monsieur LEVALLOIS, ancien maire de Lattainville.

1. Élection de la Commission d'Appels d'Offres: délibération 2020.017

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel
d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour
l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Liste unique :

Sont candidats aux postes de titulaires :

Madame Martine JORE,

Monsieur Philippe CHATELAIN,

Monsieur Didier LEBEAU



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Sont candidats aux postes de suppléants :

Monsieur Roddy ANDRÉ,
Madame Florence CHRÉTIEN,
Monsieur Florent LE NÉGARET

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Président de la commission d'appels d'offres : Laurent STEINER			
Liste 1 titulaires	Martine JORE Philippe CHATELAIN Didier LEBEAU	Nombre votants 10	Nombre de voix 10
Liste 1 suppléants	Roddy ANDRÉ Florence CHRÉTIEN Florent LE NÉGARET	Nombre de votants 10	Nombre de voix 10

Sont donc désignés en tant que *membres de la commission d'appel d'offres*

Président : Laurent STEINER, Maire

titulaires	Martine JORE Philippe CHATELAIN Didier LEBEAU
suppléants	Roddy ANDRÉ Florence CHRÉTIEN Florent LE NÉGARET

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

2. Personnes proposées à la commission communale des impôts directs délibération 2020.018

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, la commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger au sein de la CCID (24 propositions).

Les services fiscaux désigneront, à partir de cette liste, 6 titulaires et 6 suppléants :

Sont désignés –ordre alphabétique

Roddy ANDRÉ
Olivier BINET



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Bénédicte BRANDEIS
Philippe CHATELAIN
Florence CHRÉTIEN
Nathalie CILLART
Isabelle COHUET
Jean-Louis DELAGRAINGE
Jean DELAHAYES
Jean-Pierre FAGOT
Anthony GASTON
Hervé GODEFROY
Guillaume HALOUZE
Sylviane HELFFER
Martine JORE
Christian LAINÉ
Jean-Marc LANGARD
Florent LE NÉGARET
Didier LEBEAU
Julien LEBLOND
Benoit MARCISZ
Jacqueline PIEDNOEL
Antoine PRUDHOMMEAUX
Fabien ROZAT

3. Délégué au SE60: délibération 2020.019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu pour représenter la commune au sein du SE60.

Madame Martine JORE est désignée pour représenter la commune au sein du syndicat SE60.

4. Référent « énergie » à la CCVT

Monsieur Philippe CHATELAIN a été désigné référent à la commission « énergie » de la CCVT. L'information sera communiquée à la communauté de communes.

5. Compte administratif

Monsieur le Maire a distribué aux membres du conseil municipal le compte administratif 2019 et l'a commenté.

6. Octroi de subventions : délibération 2020.020

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'octroyer des subventions comme suit :

LATTAINVILLE PATRIMOINE	1 000€
APE DU RÉVEILLON	650€
Divers	350€
TOTAL	2 000€



COMMUNE DE LATTAINVILLE

7. Convention fourrière animale: délibération 2020.021

Monsieur le Maire indique que parmi les pouvoirs de police qui lui sont conférés, un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du Maire.

Sur sa proposition, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour qu'une convention soit signée avec une fourrière animale.

Monsieur le maire est chargé de la signature des documents afférents.

8. Vote des taxes locales: délibération 2020.022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le taux d'imposition des taxes locales doit être voté tous les ans.

Il indique que la communauté de communes du Vexin Thelle a repris la gestion des taxes « professionnelles » dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (une taxe unique appliquée sur le territoire de la CCVT (NB taux Lattainville en 2018 : 0 – Taux actuel : 22.02-)).

Depuis cette année, la commune n'a plus, non plus, la main sur le taux de la taxe d'habitation.

Il donne, à titre informatif, les taux communaux pratiqués.

	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux moyen communal 2019 au niveau national	21.59	49.72
Taux moyen communal 2019 au niveau départemental	27.26	54.80
Taux plafonds 2020	68.15	137.00
Taux plafonds à ne pas dépasser	61.61	122.79

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux locaux gérés par la commune.

Les taux applicables sur la commune pour 2020 seront les suivants :

Taux communal 2020 pour LATTAINVILLE	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
	28.66	45.14

9. Encaissement chèque : délibération 2020.023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur aval pour l'encaissement d'un chèque de remboursement (trop perçu) pour un montant de 23.11€.

Les conseillers ont donné leur aval à l'unanimité.

Le chèque sera transmis au trésor public pour encaissement.



COMMUNE DE LATTAINVILLE

10. Point projets

Les conseillers sont invités à proposer des projets d'investissements pour le budget 2020. Ceux-ci seront intégrés au budget primitif. A savoir, entre autres :

- . entretien de l'église,
- . diagnostic vitesse RD,
- . voirie,
- . installation de panneaux,
- . achat d'une remorque,
- . remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie,
- . création d'une rampe handicapés pour accéder à la mairie,
- . aménagement des chemins.

11. Mise en souterrain route de DELINCOURT: délibération 2020.024

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés,

- . Vu la nécessité de procéder aux travaux de mise en souterrain BT/EP/RT rue de Delincourt,
- . Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi le 9 mars 2020 s'élevant à la somme de 113 176.94€uros,
- . Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 101 623.76€ (sans subvention) ou 67 098.27€ (avec subvention),

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du CGCT.

Cet article prévoit en effet que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils communaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « subventions d'équipements aux organismes publics » et comptabilisés en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et sous réserve de l'obtention d'un prêt bancaire :

- . Vu l'article L.5212-26 du CGCT,



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

. Vu les statuts du SE60 en date du 5 février 2020,

. Accepte la proposition financière du syndicat d'énergie de l'Oise de procéder aux travaux de mise en souterrain BT/EP/RT rue de Delincourt,

. Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,

. Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60,

. Inscrit au budget 2021 les sommes qui seront dues au SE60, en section investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- En section investissement, à l'article 204158 les dépenses afférentes aux travaux soit 60 024.71€
- En section investissement, à l'article 204158 les dépenses relatives aux frais de gestion soit 7 073.56€

. Prend acte que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% (*)

. Prend acte du versement d'un 2nd acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux (*).

(*) sous réserve expresse de l'obtention d'un prêt pour la réalisation des travaux

12. Vote du budget primitif 2020 : délibération 2020.027

Monsieur le maire distribue puis commente aux membres du Conseil Municipal les documents relatifs au budget 2020.

Après présentation du budget primitif, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les comptes tels que résumés en annexe.

13. Désignation délégués ADTO: délibération 2020.025

Monsieur le Maire expose que la collectivité est actionnaire de l'ADTO. A ce titre, elle est représentée aux assemblées générales de l'ADTO (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes).

Il convient donc de désigner le représentant de la commune auxdites assemblées, ainsi que son suppléant.

En application de l'article 1524-5 du CGCT, les actionnaires non directement représentés au conseil d'administration de l'ADTO sont réunis en assemblée spéciale des actionnaires minoritaires qui désignera son représentant appelé à siéger en qualité d'administrateur du conseil d'administration de l'ADTO.

A ce titre, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et à l'autoriser le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'administrateur.

Un suppléant au représentant à l'assemblée spéciale devra également être désigné sachant qu'il n'aura pas capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'administrateur (les administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).



COMMUNE DE LATTAINVILLE

Ceci exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

. de désigner Monsieur Laurent STEINER :

- pour représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO et le doter de tous les pouvoirs à cet effet,
- pour représenter la collectivité à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'administrateur s'il est désigné par l'assemblée générale,

. de désigner Madame Martine JORE :

- en qualité de suppléante pour représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO et de la doter de tous pouvoirs à cet effet,
- en qualité de suppléante pour représenter la collectivité à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et est dotée de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'elle ne sera pas suppléante de la fonction d'administrateur le cas échéant.

14. Référent CSLPD - correspondant défense

Monsieur Antoine PRUDHOMMEAUX est désigné en tant que référent CSLPD et correspondant défense.

15. Désignation délégués syndicat des eaux -RECTIFICATION- : délibération 2020.026

Monsieur le maire rappelle que LATTAINVILLE est adhérente au syndicat des eaux et qu'il convient d'élire des délégués pour représenter la commune au sein de ce syndicat. Il faut désigner 2 délégués titulaires sans suppléant contrairement à ce qui avait été dit lors du dernier conseil.

La délibération est donc rectifiée comme suit :

Après délibération Messieurs Laurent STEINER et Jean-Marc LANGARD sont élus titulaires pour représenter la commune au sein du syndicat des eaux.

16. Divers

CCAS :

Mesdames JORE, BRANDEIS et CHRÉTIEN ainsi que Monsieur DELAGRAINGE feront partie d'une commission communale relative aux actions sociales.

Écoles :

Monsieur le Maire informe les élus de la réouverture des écoles lundi prochain.



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance

Les adjoints

Les conseillers municipaux

Le Maire	Le secrétaire de séance

Les adjointes au Maire	Les conseillers



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance

Les adjoints

Les conseillers municipaux

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les adjointes au Maire

Les conseillers

DEPENSES				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 205,71		74 205,71
012	Charges de personnel	50 050,00		50 050,00
014	Atténuations de produits	6 500,00		6 500,00
022	Dépenses imprévues Fonct			
023	Virement à la sect° d'investis.		51 800,00	51 800,00
042	Opérations d'ordre entre section			
043	Op. ordre intérieur de section			
65	Autres charges gestion courante	56 000,00		56 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	2 200,00		2 200,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions			
TOTAL FONCTIONNEMENT		188 955,71	51 800,00	240 755,71

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 240 755,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues Invest			
040	Opérations d'ordre entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations Fonds divers Réserves			
13	Subventions d'investis reçues			
16	Remboursement d'emprunts	14 200,00		14 200,00
18	Compte de liaison			
20	Immobilisations incorporelles	7 200,00		7 200,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	125 989,00		125 989,00
22	Immos reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratta			
27	Autres immos financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL INVESTISSEMENT		147 389,00		147 389,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 185 81

RECETTES				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre entre section			
043	Op. ordre intérieur de section			
70	Produits des services	350,00		350,00
73	Impôts et taxes	87 000,00		87 000,00
74	Dotations et participations	26 160,00		26 160,00
75	Autres produits gestion courante	24 000,00		24 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprise sur amort et provisions			
TOTAL FONCTIONNEMENT		137 510,00		137 510,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 103 245,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonct.		51 800,00	51 800,00
024	Produits des cessions			
040	Opérations d'ordre entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations Fonds divers Réserves	12 895,00		12 895,00
13	Subventions d'investissement	11 494,00		11 494,00
16	Emprunts reçus	71 200,00		71 200,00
18	Compte de liaison			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immos reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratta			
27	Autres immos financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL INVESTISSEMENT		95 589,00	51 800,00	147 389,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 18 185,81

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 165 574,81